

sion d'un adoucissement qu'on ne lui demandait pas. Par contre, nous trouvons dans l'indult une particularité qui se réalise pour la première fois. Les trois derniers jours de la semaine sainte sont à Rome *magro stretto*, c'est-à-dire qu'on ne peut manger ni œufs, ni laitages et que l'huile est seule permise pour les apprêts. On voit bien qu'on se trouve dans un pays où l'huile est abondante, excellente, et où le peuple en fait plus usage que du beurre. Mais cette année le cardinal-vicaire a pensé que trois jours de *magro stretto* de suite étaient un peu trop ; et il a décrété qu'à la place du jeudi saint, on ferait maigre le mercredi saint, ce qui en brisant cette continuité donnerait à l'estomac moins de fatigue.

— Le pape est très préoccupé des événements qui se préparent en France. Il voudrait espérer, *in spem contra spem* ; mais les avis qu'il reçoit de tous les côtés enlèvent une à une toutes ses espérances. « Je ne veux pas croire à la séparation, disait-il il y a quelques jours à un prélat, pour deux motifs : l'un surnaturel, l'autre politique. Le premier c'est que je me refuse à croire que la France, nation si catholique, qui a toujours tant fait pour l'Église et continue encore aujourd'hui à se montrer si généreuse envers le Souverain-Pontife, redescende au rang des nations payennes et même barbares. Le second motif est que si le gouvernement rompt le concordat, il est obligé de donner la liberté ». Et le prélat répliquait : « Le gouvernement ne veut plus du concordat, mais il veut moins encore donner la liberté ; déjà des règlements de police des cultes sont élaborés ; ils sont tellement précis et minutieux, qu'avec eux l'Église sera bien moins libre que sous le concordat, et qu'il ne sera plus possible à un prêtre de dire la messe sans la permission du gouvernement ». Et le pape ajoutait : « C'est une persécution plus terrible que celle des empereurs romains, plus violente que celle des barbares, c'est la persécution de Julien l'Apostat ».

Rome, le 15 mars 1905.

— Les évêques français restent divisés sur la manière de réparer les brèches matérielles et morales que la rupture du concordat fera à